



MÉTROPOLE DE LYON

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2019

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	34

Compte rendu affiché le

4 octobre 2019

Date de convocation du conseil municipal le

20 septembre 2019Présidente : Hélène **GEOFFROY**Secrétaire de séance : Ahmed **CHEKHAB**Membres présents à la séance :

Hélène **GEOFFROY**, Pierre **DUSSURGEY**, Kaoutar **DAHOU**, Stéphane **GOMEZ**, Muriel **LECERF**, Fatma **FARTAS**, Ahmed **CHEKHAB**, Eliane **DA COSTA**, Yvan **MARGUE**, Nadia **LAKEHAL**, David **TOUNKARA**, Liliane **BADIOU**, Jean-Michel **DIDION**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **BARNEOUD**, Armand **MENZIKIAN**, Josette **PRALY**, Régis **DUVERT**, Yvette **JANIN**, Antoinette **ATTO**, Harun **ARAZ**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Philippe **ZITTOUN**, Nordine **GASMI**, Nawelle **CHHIB**, Mustapha **USTA**, Nadia **NEZZAR**, Charazède **GAHROURI**, Philippe **MOINE**, Stéphane **BERTIN**, Christiane **PERRET FEIBEL**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :Jacques **ARCHER** à Stéphane **GOMEZ**Sacha **FORCA** à Philippe **MOINE**Christine **BERTIN** à Stéphane **BERTIN**Membres absents :

Matthieu **FISCHER**, Virginie **COMTE**, Christine **JACOB**, Morad **AGGOUN**, Saïd **YAHIAOUI**, Batoul **HACHANI**, Mourad **BEN DRISS**, Marie-Emmanuelle **SYRE**, Bernard **GENIN**

Objet :

Dotation de soutien à
l'investissement local 2019

V_DEL_190927_15

RAPPORT DE Monsieur DUSSURGEY

Mesdames, Messieurs,

Par la loi de finances pour 2019, 570 millions d'euros ont été affectés à la dotation de soutien à l'investissement public local (en 2018, ce montant était de 615 millions d'euros). Cette dotation est répartie par région sur une base démographique. Elle vise à soutenir les projets d'investissement des collectivités locales dans plusieurs domaines :

- la rénovation thermique ;
- la transition énergétique ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics ;
- le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ;
- le développement d'infrastructures en faveur du logement ;
- le développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires
- la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Les projets qui auront été retenus dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local obtiendront une subvention au minimum de 20 % du montant total éligible. En cas de respect des objectifs prévus dans le contrat de maîtrise de la dépense publique, ce montant sera majoré (article 29 de la loi de finances pour 2019). La définition du niveau de cette majoration est laissée à l'appréciation du préfet de région.

La ville a déjà pu obtenir un financement de cette dotation pour la reprise des menuiseries de l'école Neruda, les travaux d'accessibilité sur les groupes scolaires ou encore les travaux de rénovation de l'éclairage public. A l'issue d'une année 2018 marquée par le respect du cadre de la contractualisation financière (1,42% d'évolution des dépenses de fonctionnement, soit un niveau inférieur au 1,46% autorisé), la ville de Vaulx-en-Velin est pleinement en mesure de demander un financement majoré sur plusieurs opérations d'investissement de l'année 2019.

Ainsi, il est proposé de demander une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour les opérations suivantes :

Opérations proposées	Montant opération HT	Subventions déjà obtenues	Subvention demandée DSIL 2019
1- Groupe scolaire transitoire Cartailhac	2 501 622,00	344 000,00	625 000,00
2- AD'AP 2019	685 509,00	302 000,00	171 377,25
3- Travaux sur le groupe scolaire Lorca	70 000,00	-	17 500,00
4- Espaces publics du centre-ville	223 440,00	-	55 860,00
5- Reprise du studio de danse	125 000,00	-	31 250,00
TOTAL	3 605 571,00	646 000,00	900 987,25

1- Groupe scolaire transitoire Cartailhac

La construction du groupe scolaire transitoire Odette Cartailhac vise à répondre aux besoins liés à la croissance démographique.

La particularité de Vaulx-en-Velin tient à la jeunesse de la population : la croissance de la démographie scolaire (le nombre d'enfants scolarisés) est supérieure à 3% sur la période, et le nombre de repas servis dans les équipements scolaires en croissance annuelle de plus de 5%.

Face à l'évolution constante de la population et aux besoins croissants en terme d'équipements

publics, la Ville a programmé la construction de deux nouvelles écoles communales de 15 classes au Sud de la commune.

Le groupe scolaire transitoire Odette Cartailhac a ouvert à la rentrée de septembre 2019, afin d'accueillir 11 classes. Cette construction transitoire permet de répartir les élèves dépendant des écoles Pablo-Neruda et Ambroise-Croizat.

Dans l'attente des deux groupes scolaires définitifs, le groupe scolaire transitoire est implanté sur un terrain de 4000 m² mis à disposition de la ville par le Syndicat Mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral).

Le groupe scolaire transitoire est situé au croisement de l'avenue Roger Salengro et de l'avenue des Canuts.

	Montant (en euros)
Coût de l'opération HT	2 501 622,00
Coût de l'opération TTC	3 001 946,40

Subvention demandée DSIL 2019	625 000,00
Subvention DPV 2019	344 000,00
Reste à charge ville	1 532 622,00
TOTAL	2 501 622,00

2 - Agenda d'accessibilité AD'AP 2019

La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite « Loi Handicap », place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes handicapées. Pour répondre au retard pris par de nombreux maîtres d'ouvrage dans la réalisation des travaux, le gouvernement a mis en place l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Ce dispositif instauré par l'ordonnance du 25 septembre 2014, a modifié la loi du 11 février 2005.

La ville a fait réaliser les diagnostics des tous ses ERP (établissements recevant du public). Ces diagnostics ont permis d'évaluer les travaux de mise en accessibilité de son patrimoine bâti (estimation financière : 6,5 millions d'euros). La ville ayant un patrimoine important, l'agenda d'accessibilité programmé (AD'AP) inclus dans l'ordonnance, permet d'échelonner les travaux restant à réaliser sur une période de 9 ans en 3 phases de 3 ans.

En 2019, les travaux d'accessibilité porteront notamment sur le Centre Culturel Communal Charlie Chaplin et les équipements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

	Montant (en euros)
Coût de l'opération HT	685 509,00
Coût de l'opération TTC	822 610,80

Subvention DPV 2018	302 000,00
Subvention demandée DSIL 2019	171 377,25
Reste à charge ville	212 131,75
TOTAL	685 509,00

3 - Travaux sur le groupe scolaire Lorca

La ville de Vaulx-en-Velin poursuit l'objectif de la remise à niveau des équipements municipaux (mise aux normes, adaptation aux besoins et au public), avec une attention toute particulière pour les écoles, au vu de la priorité donnée à l'éducation.

Le groupe scolaire Lorca, classé REP+, date de la création de la ZUP, dans les années 1970, accueille 428 enfants en maternelle et en primaire (année scolaire 2018/2019). D'une surface de 5.892 m², il est construit sur deux niveaux et dispose également d'espaces extérieurs.

Récemment, la ville a été sollicitée sur deux points : les problèmes de proposition de mise en place de panneaux photovoltaïques par l'association qui accompagne cette mise en place par une démarche pédagogique auprès des usagers.

Des travaux sont menés depuis l'été 2018 afin de :

- remettre aux normes la toiture de l'équipement et améliorer l'étanchéité du bâtiment ;
- permettre l'implantation de panneaux photovoltaïques et la mise en place d'une démarche pédagogique sur les énergies renouvelables.
- assurer le bon entretien du patrimoine municipal.

	Montant (en euros)
Coût de l'opération HT	70 000,00
Coût de l'opération TTC	84 000,00
Subvention demandée DSIL 2019	17 500,00
Reste à charge ville	52 500,00
TOTAL	70 000,00

4 - Espaces publics du centre-ville

Le secteur dit "Centre de Ville" de Vaulx-en-Velin connaîtra, à partir d'octobre 2019 une requalification temporaire. Il est proposé un aménagement de cet espace situé au cœur de la ville. Ce projet est essentiel du fait de sa situation géographique et s'ancre dans une démarche de concertation préalable qui a permis de cibler les axes de requalification.

L'opération s'étendra sur un triangle entre les rues Robespierre, du Lycée et de part et d'autre de la rue Emile Zola.

La requalification de l'espace du Centre-Ville connaît une phase pré-opérationnelle de consultation, qui a permis de définir les axes du projet. Pour mener à bien ce projet, la commune a lancé une consultation en ligne sur le site web mon avis.fr afin de recenser les idées de projets des riverains pour cet espace. Parallèlement les étudiants et conseil de quartier du centre de ville ont été sollicités.

A l'issue de la consultation, les axes du projet sont les suivants :

- végétaliser l'espace en hypercentre
- créer des espaces de détente et des aires de jeux dédiés aux jeunes vaudais
- créer une zone de stationnement pour les commerces du centre-ville

Le lancement des travaux est prévu pour octobre 2019.

	Montant (en euros)
Coût de l'opération HT	223 440,00
Coût de l'opération TTC	268 128,00
Subvention demandée DSIL 2019	55 860,00
Reste à charge ville	167 580,00
TOTAL	223 440,00

5 - Reprise du studio de danse

La ville de Vaulx-en-Velin s'est résolument engagée dans un double travail de remise à niveau de ses équipements de proximité (mise aux normes, adaptation aux besoins et au public), et de développement des activités artistiques autour du Conservatoire et des équipements de proximité. Le studio de danse de la ville est situé sur la partie sud du territoire, à proximité du Carré de soie. Peu visible, il n'en demeure pas moins un équipement essentiel dans les pratiques artistiques des plus jeunes. Ainsi, plus de 750 enfants ont pu pratiquer la danse, à des niveaux plus ou moins

poussés, sur le temps scolaire ou par le biais du Conservatoire de musique et de danse.

Le programme des travaux consiste à :

- améliorer l'accès au bâtiment ;
- améliorer le confort thermiques ;
- créer des vestiaires filles/garçons.

	Montant (en euros)
Coût de l'opération HT	125 000,00
Coût de l'opération TTC	150 000,00
Subvention demandée DSIL 2019	31 250,00
Reste à charge ville	93 750,00
TOTAL	125 000,00

En conséquence je vous propose :

- ☛ d'approuver les actions retenues dans le cadre de la DSIL 2019 et leur plan de financement prévisionnel ;
- ☛ d'autoriser Madame la Maire à signer les conventions afférentes à cette dotation pour le versement de la DSIL 2019 sur la base des actions retenues par la préfecture.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/10/2019
Reçu en préfecture le 08/10/2019
Affiché le 
ID : 069-216902569-20190927-V_DEL_190927_15-DE

Vu les articles L 2121-29, et suivant du Code général des collectivités territoriales qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le Conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu les articles L2332-42 du CGCT instituant une dotation budgétaire de soutien à l'investissement local ;

Vu la circulaire du 11 mars 2019 du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales

Entendu le rapport présenté le 27 septembre 2019 par Monsieur Pierre Dussurgey, 1er adjoint délégué aux finances, au sport, à l'habitat et au logement ;

Après avoir délibéré, et à l'unanimité/majorité des votants, décide :

Nombre de suffrages exprimés :
Votes Pour :
Votes Contre :
Abstention :
Ne participent pas au vote :

- ☞ d'approuver les actions retenues dans le cadre de la DSIL 2019 et leur plan de financement prévisionnel ;
- ☞ d'autoriser Madame la Maire à signer les conventions afférentes à cette dotation pour le versement de la DSIL 2019 sur la base des actions retenues par la préfecture.

Nombre de suffrage exprimés : 34
Votes Pour : 34
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le vendredi 27 septembre 2019 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Envoyé en préfecture le 08/10/2019

Reçu en préfecture le 08/10/2019

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized blue font.

ID : 069-216902569-20190927-V_DEL_190927_15-DE

Hélène GEOFFROY